République Française
Département : DRÔME
Arrondissement : Nyons
Commune : LES PILLES

Procès-verbal

Le mercredi 2 septembre 2026 à 18 heures, l'assemblée, régulièrement convoquée le 28 août 2026, s'est réunie sous la présidence de Philippe LEDÉSERT.

Présents LEDESERT Philipe (pouvoir de GOUGEON Charlotte) DUPOUX Joel GLEIZE Christian (pouvoir de BERNARD Yan), MARIE Christine (pouvoir de COSTA Anaïs) SIMOND Annie PADILLA Pascale VERHEIJEN Charles

Absent excusé BOUDOU Didier

Le maire ouvre la séance à 18h06

Christian Gleize est désigné secrétaire de séance.

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 3 juillet 2026 :
 Approbation à l'unanimité

2. Autorisation de lancer le projet « Qualité des villages et des espaces agricoles et naturels » et de demander les subventions afférentes (délibération) :
 Nos propositions de faire une fresque sur le mur de l'école à Aubres et dans la continuité sur le mur qui va à la crèche n'ont pas étés retenues.
 Paar contre le projet « Ralentissons » visant à améliorer l'entrée du village (parking de la lauze) a été retenu pour un budget de 45000 euros qui serait subventionné à 80 %. Nous serons accompagnés par le C A U E pour sa réalisation courant 2027. Le dépôt du dossier sera réalisé par le Parc au nom de la commune. La réponse définitive sera connue d'ici quelques mois.
 Adopté à l'unanimité.

3. Adoption des tarifs des bornes de recharge pour véhicules électriques (délibération)
 Le conseil, après discussions définit ainsi les tarifs des bornes de recharge pour véhicules électriques
 Tarifs résidents : 30 cts le kWh, forfait post charge à 50 cts par tranche de 5 minutes. Gratuité de la postcharge de de Minuit à 8 heure
 Un code sera remis aux résidents en échange de leur copie de carte grise pour éviter les abus de don de code
 Tarif extérieur 40 cts le kWh forfait post charge à 1 € par tranche de 5 minutes. Gratuité de la postcharge de de Minuit à 8 heure
 Adopté à l'unanimité.

4. Validation d'un devis pour la réalisation de l'étude G2PRO de dimensionnement des parades sur la base de la solution retenue dans l'AVP au sujet des instabilités rocheuses au-dessus du village (délibération) :
 Devis 17694 euros HT 50% pris en charge par le département.
 Adopté à l'unanimité.

5. Autorisation de signer la convention de transfert de Maitrise d'ouvrage correspondante avec le Département (délibération) :
 Adopté à l'unanimité.

6. Création d'un emploi permanent de secrétaire général de mairie (délibération) :
 Notre secrétaire Aurore Milesi, suite à la réforme des attachés administratifs employés de mairie change de catégorie (B au lieu de C), d'où la nécessité de créer le poste correspondant.
 Adopté à l'unanimité.
7. Reversement de la dotation voirie à la CCBDP (délibération) :
 Dans le cadre de la convention avec la CCBDP qui réalise pour notre compte l'entretien des voiries communales, la commune lui reverse la dotation versée par le Département soit 12 768 euros ce qui permet également de bénéficier d'un abondement d'environ 4 000 euros..
 Adopté unanimité.

8. Subvention exceptionnelle pour le fonds « solidarité collectivités incendie diois » de l'AMF26 : 1 000 euros sont accordés par 6 voix pour (3 voix 800 euros 1 voix contre)

9. Présentation du projet de Parcours Santé : Pascale PADILLA nous présente le devis pour les éléments qui constituerons le parcours fitness qui sera installé au début du chemin des grands chênes. Devis total 30 500 euros HT. Pascale redemande un devis en supprimant un élément pour rester dans le budget prévu. Lors du prochain conseil, le devis rectifié sera présenté pour approbation et autorisation de demandes de subventions.

10. Avis du Conseil Municipal sur la vente d'un terrain appartenant à la commune : le maire propose de demander dans un premier temps d'estimer sa valeur à des agences immobilière et de consulter les riverains.

11. Information aux conseillers municipaux sur l'organisation par la Préfecture de la Drôme de l'élection des membres de la commission de conciliation en matière d'urbanisme,

12. Information sur la nouvelle Taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH) : Après discussion, le maire fera un inventaire des locaux concernés pour voir quel est l'enjeu. Il sera peut-être plus efficace d'intervenir directement auprès des propriétaires concernés.

13. Questions et informations diverses : Joel DUPOUX signale la non sécurité des rocher placés sur le chemin des Ramières et de profiter des travaux effectués sur celui-ci pour les retirer.

Le Maire lève la séance à 20h15

Philippe Ledésert, Maire

Christian Gleize, secrétaire de séance